



Bien vivre à Ormoy-la-Rivière

Votre bulletin d'information
Février à mai 2021

À vos agendas !

MARS

Dimanche 21 mars *

Carnaval

Rendez-vous est pris pour découvrir le thème 2021 !



Soyons nombreux pour accompagner M. Carnaval jusqu'à son bûcher

MAI

Samedi 1^{er} mai *

Le muguet sera là !

La Caisse des Écoles sera au rendez-vous pour vous permettre de trouver votre *brin de bonheur*



AVRIL

Dimanche 11 avril *

Marché de printemps

Notez bien cette journée : vous pourrez trouver de quoi embellir vos jardin, terrasse ou balcon



JUIN

Samedi 19 juin *

Réservez dès à présent cette date sur nos calendriers pour la kermesse de l'école

* : manifestations maintenues en fonction des conditions et règles sanitaires



Chers administrés,

2021 a commencé comme s'est achevée 2020, avec son lot d'incertitudes sur le plan épidémiologique.

J'ai une pensée pour les Ormoisiennes et les Ormoisiens qui ont été durement touchés par le virus de la COVID-19 et je souhaite leur témoigner tout mon soutien et toute ma sympathie. Nous allons tous devoir nous armer de patience dans les mois à venir avant de reprendre le cours normal de nos vies...

Malgré cela, nous devons rester ambitieux pour notre commune et garder espoir en l'avenir. L'avenir, incarné par notre conseil municipal jeunes, qui s'est installé en décembre dernier, et qui fourmille d'idées !

Malgré leur jeune âge, les enfants font preuve de beaucoup de réalisme. Les thématiques sur lesquelles ils veulent s'investir (*environnement, lien intergénérationnel, sport*) montrent leur volonté d'implication pour le futur.

Une phase de réflexion sur les projets à mettre en œuvre cette année a débuté. Celle-ci nous permettra de dégager les axes prioritaires qui seront ensuite débattus au sein du conseil municipal, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, puis lors du vote du budget.

Un gros travail de mises aux normes de nos bâtiments publics et de nos installations devra être entrepris afin de répondre aux exigences des organismes certificateurs et à la législation en vigueur.

Par ailleurs, divers projets d'aménagement et de sécurisation de voirie sont à l'étude, de même que la réfection de certains chemins communaux et la rénovation du terrain de sport. Nous devons également prévoir, dans un avenir proche, le remplacement de l'éclairage public, vétuste et peu respectueux de l'environnement.

Comme vous pouvez le constater, les projets ne manquent pas.

L'équipe municipale est au travail, avec force et détermination, au service de notre village.

Avant de conclure, je souhaiterais revenir sur les travaux d'abattage qui ont été réalisés autour des courts de tennis, situés rue du Mesnil. Bien que cette opération ait été annoncée dans le bulletin municipal du mois de juin 2020, je sais qu'elle a suscité des interrogations.

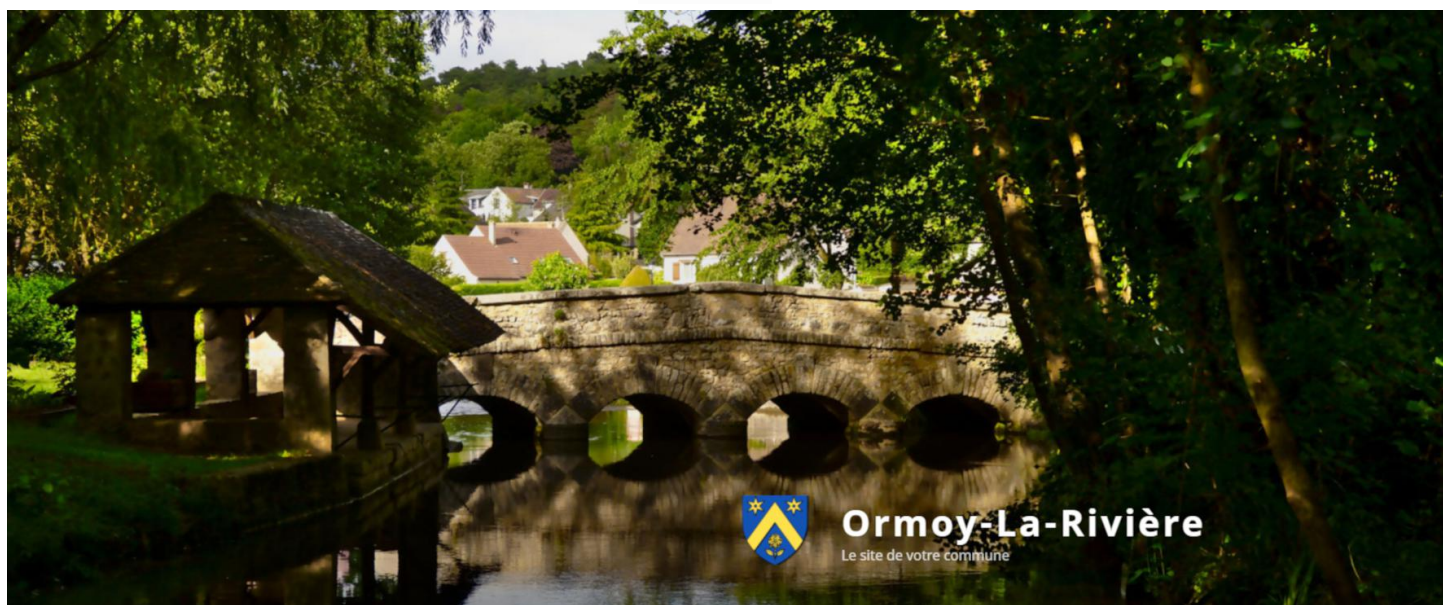
Je tiens à rappeler que cette intervention, effectuée en concertation avec les services de la préfecture et avec le syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents (*SIARJA*), répondait à la nécessité de sécuriser le site. En effet, les arbres abattus menaçaient dangereusement les courts. Les propriétaires des parcelles environnantes, sur lesquelles certains sujets devaient être abattus, ont été contactés et ont participé financièrement aux travaux. La zone a été partiellement dégrossie et fera l'objet d'un nettoyage plus minutieux au printemps. Par la suite, un plan de reboisement est envisagé.

Je reviendrai vers vous courant avril pour vous détailler le budget 2021.

D'ici là, je vous laisse parcourir ce nouveau numéro.

Je remercie celles et ceux qui ont œuvré à sa réalisation.

Michaël Mérigot
votre maire



Accueil Actus La commune ▾ Cadre de vie ▾ Infos pratiques ▾ Vivre ensemble ▾ Culture et loisirs ▾ ↓

Pour vous et votre information un nouveau site internet communal

Depuis le mois de mai 2020 vous aviez pu vous tenir informés des nouveautés et informations communales grâce à la mise en ligne du « blog municipal déconfinement ».

Toutefois l'équipe communale avait à cœur de monter pour Ormoy-la-Rivière un site internet, vecteur de communication et de diffusion d'informations pratiques.

**Ce site vous est accessible
depuis le 20 décembre dernier :**
www.ormoy-la-riviere.fr.

Non seulement il vous permet de vous renseigner quant à vos éventuelles démarches administratives, mais vous pourrez aussi y retrouver les informations locales, que ce soit les comptes-rendus des conseils municipaux, les arrêtés municipaux ou encore nos bulletins d'information, etc.

Nous avons aussi essayé de répondre aux recherches et préférences de chacun :

- ↪ les commerces et artisans locaux,
- ↪ l'offre scolaire et périscolaire,
- ↪ la vie associative locale,

- ↪ un accès au passé de notre village, tant à travers une rétrospective historique, que d'anciennes cartes postales ou encore des photos scolaires,
- ↪ des activités de plein air avec des parcours de marche ou des circuits vélo, et d'autres sujets encore, progressivement enrichis .

Et bien sûr, **le fil de l'information** en ligne se poursuit aussi sur ce site : sa place se trouve sur la **page « Actu »** .

Vous souhaitez **être alerté** automatiquement d'une **parution** ou d'un **évènement** ? Rien de plus simple : **téléchargez** gratuitement l'application **PanneauPocket** sur votre téléphone et mettez Ormoy-la-Rivière en favori. (*voir détails sur le document joint au bulletin*)



Vous avez des suggestions à nous faire, des documents à nous proposer pour enrichir le site ? Contactez-nous : 01 64 94 21 06 ou communication@ormoy-la-riviere.fr



À travers un peu d'histoire locale, le blason de la commune

Grâce aux recherches réalisées pour la parution de l'ouvrage « Ormoy-la-Rivière, un village de l'étampois » nous disposons de la reproduction du blason de Simonin de LANDREVILLE (fin XIII^e – début XIV^e), dont nous apprenons qu'en 1302 il était écuyer ⁽¹⁾ dans l'armée de Flandre.



© PDW

Il descend d'une lignée de sénéchaux ⁽²⁾ tels Philippe de LANDREVILLE, chevalier du baillage d'Etampes, sénéchal de Quercy et d'Agenais en 1215, et son fils, Pierre.

Défini en héraldique comme « un chevron à deux molettes en chef » ce blason porte la marque des chevaliers à travers les molettes d'éperon et le chevron.

La molette est un petit « meuble » ⁽³⁾ en forme d'étoile, à 5 ou 6 branches, percée en son centre. Il s'agit en fait d'une molette d'éperon, dont le perçage central, par lequel passe le collet, permet sa rotation ; c'est par ce perçage que se fait la distinction entre la molette et l'étoile. Les molettes d'éperon dans les armoiries représentent assez souvent celles des chevaliers.

Quant au chevron, presque toujours pièce principale des écus qui le comportent, selon certains auteurs il représente une barrière de lice des anciens tournois de chevaliers, alors que pour d'autres il figure l'éperon du chevalier. Il pourrait symboliser la noblesse d'arme et, de couleur or, le symbole serait alors aussi celui de la protection donnée.

Les petits points qui se distinguent sur le chevron nous indiquent qu'il est « d'or ». Pour cette couleur la plupart des écrits qui développent l'héraldique se rejoignent : elle symbolise la noblesse, « l'or » emblème des hautes vertus !

Paul-Marie Denis GAUTIER de CHARNACÉ, dont le deuxième enfant, Hector Louis Marie, voit le jour à Ormoy-la-Rivière en septembre 1882, demeure à Vauroux.



Il s'implique dans la vie de la commune, au sein du conseil municipal, et remplit même la fonction de président du « Syndicat des eaux des rivières d'Essonne et de la Juisne ».

Paul-Marie Denis est le petit-fils de Bonaventure François GAUTIER de CHARNACÉ. L'armorial de la noblesse d'empire dit que Bonaventure est juge suppléant au tribunal de la Seine, baron de l'Empire, avec majorat par lettres patentes du 27 septembre 1810.

- 1 - L'écuyer est un jeune noble qui accompagne un chevalier à la guerre.
En général il devient lui-même chevalier à 21 ans.
- 2 - Les baillis (Nord de la France) ou sénéchaux (Sud de la France) étaient des officiers locaux de l'administration royale (équivalents de nos préfets).
- 3 - En héraldique un meuble est un élément de blason

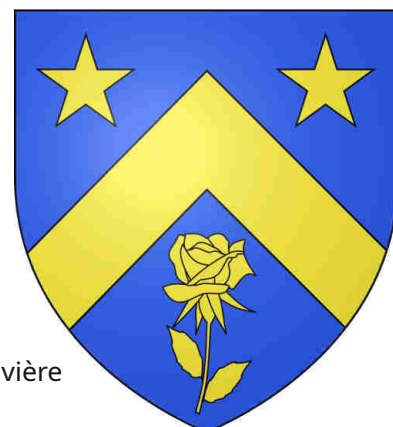


Dans la partition de droite du blason de Bonaventure François se retrouve l'écu de Paul-Marie Denis avec le chevron, deux étoiles à 5 branches en chef et une rose quinte en pointe, sur fond azur.



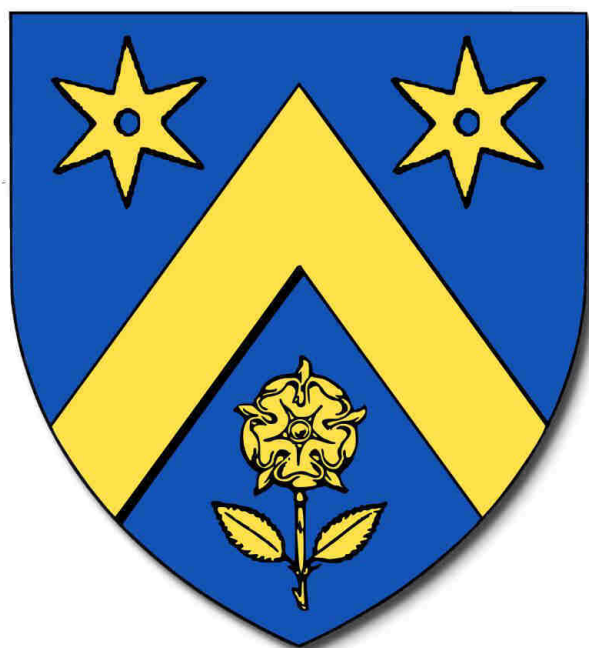
L'azur, ou bleu céleste, est généralement dit symboliser fidélité et persévérance.

« *D'azur chargé d'un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quintefeuille du même.* »



Ce dernier écu a inspiré le blason créé pour la commune d'Ormoy-la-Rivière au début des années 80, avec une rose quinte devenue moderne et feuillée :

© Mairie d'Ormoy-la-Rivière



© Mairie d'Ormoy-la-Rivière

Le choix de l'équipe communale 2020 (par délibération du conseil le 18/12/2020) est de réunir, dans un nouveau blason pour Ormoy-la-Rivière, les écus de Simonin de LANDREVILLE et de Paul-Marie Denis GAUTIER de CHARNACÉ (*chevron, molettes et rose quinte d'or sur azur*), et de relier ce blason au précédent avec des feuilles pour la rose, soit :

« ***D'azur au chevron d'or, deux molettes en chef et en pointe d'une rose quinte feuillée du même*** »

DSLx

Sources :

- « Ormoy-la-Rivière, un village de l'Étampois », par Patrick et Marie-José De Wever et Jean-Louis Duclos (1990)
- « Traité de la science du blason et des armoiries » par Louis Bouton (Paris 1884)
- « Dictionnaire historique, généalogique et biographique » (1807-1947), Cours des Comptes, Biographie des magistrats
- heraldique-blasons-armoiries.com : Armorial de la noblesse d'Empire
- armorial.org
- « Au Blason des armoiries » : <http://www.blason-armoiries.org/>



Le Moulin de la Planche

Lieu de formation, de vie et de convivialité



Nous connaissons tous le Moulin de la Planche, bâtiment ormoisien érigé au début du

XIX^e, point de repère sur la départementale... Ce que nous savons peut-être moins c'est ce qu'y viennent chercher les jeunes élèves qui l'ont choisi pour leur devenir, ou ce que nous pourrions y trouver pour le plaisir de nos papilles... Aussi, pour en savoir plus sur ce qu'est cet établissement et ce qu'il propose, nous avons rencontré son directeur, Jean-Luc AMIARD, qui nous a présenté ce centre d'enseignement. Nous le remercions de son accueil et sa disponibilité ; voici ce que nous avons ainsi appris :

Le Moulin de la Planche a la double casquette de CFA (Centre de Formation des Apprentis) et de MFR (Maison Familiale Rurale).

Il fait donc partie du réseau des 430 MFR en France où les filières vont de l'agriculture à l'aéronautique en passant par exemple par la viticulture ou l'aquaculture, selon les besoins locaux : le principe des MFR est de répondre aux besoins de leurs territoires d'implantation.

La MFR est gérée par un Conseil d'Administration composé de quelques parents élus, qui représentent l'ensemble des parents.

La MFR est placée sous la responsabilité de la présidente de ce CA, Marie-Noëlle TAPIA. Comme le CA décide en matière organisationnelle ce sont donc les parents qui déterminent ce qui s'applique à eux et leurs enfants, du règlement intérieur pour les élèves aux tarifs de restauration et hébergement.

Par exemple, le CA, avec ce règlement intérieur, impose aux jeunes le port d'une tenue « de ville » (*pantalon de ville, col et chaussures de costume pour les garçons par exemple*),

règle qui crée à elle seule une ambiance relationnelle et de travail nouvelle pour les élèves.

En tant que CFA, l'école forme des apprentis à travers une formation générale et technique qui complète la formation reçue dans les entreprises ; les diplômes sont reconnus par l'Education Nationale.

Le Moulin de la Planche est le seul CFA du Sud-Essonne.

Si, dès sa création, il y a maintenant plus de 25 ans, en réponse à une demande exprimée par la Région, l'établissement a proposé des formations dans le domaine de l'Hôtellerie - Restauration (service / cuisine), s'y sont depuis ajoutées les filières Commerce - Vente et, nouvellement, Pâtisserie.

Les niveaux vont de la 3^{ème} (*de pré-apprentissage*) jusqu'au BTS pour la branche Commerce - Vente.

Les 174 jeunes, internes ou demi-pensionnaires, viennent plutôt du Sud-Essonne, et même principalement de la communauté d'agglomération, notamment grâce au RER et aux lignes de bus qui desservent la commune.

Parmi ces jeunes une quarantaine sont internes ; ils vivent donc ainsi une semaine sur deux en résidentiel au Moulin de la Planche dans des locaux récents, construits pour eux. Installés au sein d'un parc arboré de 2 ha, traversé par la Juine, ils ont aussi à leur

disposition des équipements sportifs, partie intégrante des activités de formation et de loisirs.





C'est depuis le parc que l'on peut admirer la roue à aubes, vestige du moulin. Dans le cadre d'un projet de production hydro-électrique elle pourrait reprendre du service : avec 6 m de diamètre et 2,5 m de largeur sa production est évaluée à 16 kWh. Relancer ainsi l'activité de l'ancien moulin d'Ormoy-la-Rivière pourrait être un projet écologique dont la mise en œuvre reste encore à étudier.

La situation sanitaire actuelle crée quelques difficultés pour trouver des entreprises d'accueil des jeunes apprentis. Pour la même raison le « Restaurant d'application », accessible

chaque jeudi midi sur réservation, ne fonctionne pas en ce moment.

En revanche la « Pâtisserie d'application » propose toujours ses productions. *(planning fonction des formations, disponible en donnant son adresse électronique au CFA)*



Quant au « Magasin d'application » il est possible d'y trouver des produits BIO, issus de collaborations avec La Conserverie de Marcoussis (*confitures, sauces tomate, ...*), avec Les Potagers du Télégraphe à Étampes (*fruits et légumes de saison*) ainsi qu'avec la boutique Camomille & Potentille à Étampes (*huiles, thés, ...*).

Les locaux et le parc du Moulin de la Planche accueillent quelques colonies en juillet et sont également disponibles les week-end pour manifestations, groupes ou réunions de famille.

Les réservations de week-end peuvent être en gestion libre, ainsi qu'en demi-pension ou pension ; Guillaume GIBLIN (*ancien chef du Vieux Chaudron*) est alors aux fourneaux.

Quoi que vous souhaitiez mieux connaître du Moulin de la Planche, votre contact est unique : 01 64 94 58 98
ou maison-familiale-cfa@wanadoo.fr

Centre Communal d'Action Sociale



Ormoy-la-Rivière

Le CCAS se mobilise pour vous

En cette période particulière, le CCAS se mobilise plus que jamais.

Ainsi, faute de pouvoir organiser le traditionnel repas des anciens, une distribution de colis à domicile a été réalisée, colis composés de produits gourmands et locaux.

Certains anciens attendaient avec impatience sur le pas de leur porte le passage des membres du CCAS, pas seulement pour le plaisir du palais, mais aussi et surtout pour sortir de l'isolement avec de chaleureux

échanges.

D'ailleurs le CCAS les remercie pour tous leurs messages, par lesquels ils ont exprimé leur joie d'avoir reçu cette petite visite.

Les changements depuis le 1^{er} janvier 2021

Hausse du prix du timbre, augmentation du SMIC, réforme 100 % santé, changement de mode de calcul des APL, extension de « *Ma Prime Rénov'* », assouplissement des conditions pour les prêts immobiliers, ...

Retrouvez le détail de ces informations sur le site internet de l'UNAF : <https://www.unaf.fr/>



Label APIcité® : une démarche envers les abeilles reconnue

APIcité®, un label national pour les collectivités qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages.

Préservation de l'abeille domestique et des pollinisateurs sauvages, tel est l'objectif du label APIcité®, lancé en 2016 par l'UNAF, *Union Nationale de l'Apiculture Française*.

Ce label, à but non lucratif, vise à mettre en avant l'implication des communes et des collectivités par la valorisation de leurs actions de terrain au quotidien dans une telle optique environnementale.



Au-delà de la récompense officielle, le label, accordé pour deux ans, doit garantir la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et, plus largement, de la biodiversité en milieu urbain pour une meilleure qualité de vie des citoyens.

Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques avec leurs principaux caractères :

- 👉 développement durable : *actions municipales*
- 👉 gestion des espaces verts : *gestion différenciée, traitements écologiques, pratiques favorables aux pollinisateurs*
- 👉 biodiversité : *plantes mellifères, diversité végétale, prairies fleuries*
- 👉 apiculture : *formation, ruchers, lutte contre le frelon asiatique*
- 👉 sensibilisation : *informations pédagogiques, événements autour des abeilles et pollinisateurs, repas bio en milieu scolaire*

Ce label se décline sous une, deux ou trois abeilles selon :

👉 démarche reconnue



👉 démarche exemplaire



👉 démarche remarquable



Ormoy-la-Rivière a posé sa candidature pour la première fois en 2020.

Parmi les 57 communes labellisées en 2020, 26 qui se sont vues attribuer une abeille, dont Ormoy-la-Rivière :



Première commune labellisée de notre agglo, nous rejoignons ainsi les 3 communes du département labellisées (2 abeilles) en 2019 : Breuillet, Limours et, plus proche, Dourdan.

À nous maintenant de poursuivre et accroître, ensemble, notre soutien à la cause des abeilles, des pollinisateurs sauvages, de la biodiversité et de l'environnement pour... obtenir plus d'abeilles dans 2 ans !



www.unaf-apiculture.info/



Quelques rappels pour le « bien vivre ensemble »

UTILISATION DES ENGIN À MOTEUR

Pour mémoire, dans la commune, l'utilisation des engins à moteur (jardinage et bricolage) est autorisée :

↳ **lundi à vendredi : 8 h - 12 h et 14 h - 19 h 30**

↳ **le samedi : 8 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h 30**

↳ **le dimanche et les jours fériés : 10 h - 12 h**

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE

Vous avez une totale confiance en votre compagnon à 4 pattes ?

Il peut ne pas en être de même pour ceux que vous croisez...



La loi N° 83.629 du 12 juillet 1983 précise que **dans les lieux publics**, ou ouverts au public, **les chiens doivent être tenus en laisse**.

Loi complétée par l'arrêté du 31 juillet 1989 selon lequel chaque année, du 15 avril au 30 juin, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées forestières.

LINGETTES ET RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Malgré l'affichage de la mention « biodégradable » sur de nombreux paquets, les lingettes (désinfectantes ou nettoyantes ou ...) ne sont pas si biodégradables que ça !!!

Des dégâts sont régulièrement causés par les déchets jetés à tort dans les toilettes, dégâts principalement situés au niveau des postes de relevage des réseaux d'assainissement : conduits et pompes sont ainsi obstrués, et les lingettes y sont pour beaucoup.

Souvenons-nous donc que, sources de pollution et de saturation des réseaux d'assainissement, causes de frais de dépannage de ces réseaux, « *biodégradables* » ou non, **les lingettes sont à jeter exclusivement dans la poubelle d'ordures ménagères**.

Une année en images locales...

Il y a quelques semaines vous avez pu trouver dans vos boîtes à lettres le calendrier avec lequel votre maire, le conseil municipal, le conseil municipal jeunes et l'équipe communale ont souhaité vous présenter leurs vœux pour 2021.

Les conditions sanitaires nous ont privés de



l'habituelle rencontre annuelle de présentation des vœux, aussi avons-nous souhaité remplacer ce moment de convivialité et d'échanges.

Nous espérons que ce calendrier saura vous accompagner tout au long des mois à venir.



Poursuite des travaux d'entretien, sécurisation et aménagement

Opérations en partie réalisées avec le soutien de la CAESE * et du SIEGE **

Du côté des locaux

Travaux d'entretien et de rénovation

Alors que les premiers froids se faisaient sentir, la chaudière, commune à la mairie et la cantine scolaire, trop ancienne, n'a pu être remise en service. Depuis lors, avec une chaudière à gaz nouvelle génération, tout va bien.

La cuisine de la cantine, après des travaux d'entretien, s'est vue réaménagée.

À l'école, les locaux utilisés par le personnel communal pour le rangement de leur matériel d'entretien ont également été rénovés.

La remise aux normes, tant électriques, qu'incendie ou d'accès aux personnes handicapées, pour l'ensemble des bâtiments communaux, a nécessité une étude approfondie suite à laquelle les travaux de réalisation sont en cours.

Pour la sécurité des biens communaux

La cantine est désormais placée sous alarme, ainsi que les locaux des services techniques,

de surcroît sécurisés par la pose de porte blindée et herse, gages de la fin des vols de matériels techniques.

L'installation de cette nouvelle centrale d'alarme a aussi permis de rénover le système de sécurisation de la mairie.

Quant à l'accès au clocher de l'église, côté parking, il est maintenant sécurisé par la pose d'une porte blindée.

Sans oublier d'évoquer le suivi du chantier de la future supérette dont l'avancement, malgré la situation sanitaire, est tenu.



Et en extérieur

Il faut malheureusement toujours évoquer des enlèvements récurrents de dépôts sauvages !

Élagage et taille d'arbres et haies

Le chemin qui relie la Sente des Près à la Grande Rue a gagné près de 2 m en largeur depuis le passage des équipes techniques.

Le camion des poubelles peut ainsi passer plus facilement, la réfection du chemin et le réaménagement de la station de relevage des eaux usées sont étudiés.

De même depuis que les arbres et accotements sur la route de Boissy-la-Rivière ont été élagués les véhicules utilitaires et bus peuvent se croiser sans griffer leurs carrosseries.

Depuis que les haies du pourtour de la salle polyvalente ont été rabattues la visibilité, et donc la sécurité routière, se sont améliorées pour les résidents de l'impasse du Jardin Neuf.

D'autres travaux d'élagage ont eu lieu au sein du groupe scolaire, autour de la salle polyvalente et pour les tilleuls de la cour de la mairie, du parvis de l'église et du cimetière, sans oublier l'entretien paysager autour du boulo-drome.

Les branchages issus des diverses tailles seront prochainement broyés ; les paillages ainsi obtenus iront à nos haies et zones humides.

Côté routier

Le trottoir entre la Grande Rue et la rue du Bois des Roches est réaménagé, des plaques de rues ont été rénovées et mises en place. L'étude de rénovation des panneaux de sécurité routière a permis d'en débiter l'installation.



* : Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne - ** : Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois



Le Conseil Municipal Jeunes est à pied d'œuvre

Au programme environnement, sport et actions intergénérationnelles

Dynamiques, créatifs et solidaires, les membres du Conseil Municipal Jeunes ont envie de s'investir à 200 % dans leurs missions.

Lors de l'installation dans leurs postes le 5 décembre dernier, les jeunes conseillers ont fièrement pris possession de leurs écharpes ou médailles à porter lors des cérémonies.

Après avoir reçu une carte d'élu et un livret pédagogique, qui contribuent à l'apprentissage de leur nouvelle fonction, les jeunes conseillers ont signé la charte du CMJ et se sont mis immédiatement au travail : ils ont listé toutes les actions qu'ils souhaitent réaliser durant leur mandat.

Impatients de travailler pour l'intérêt général, le 16 janvier 2021, les jeunes conseillers ont tenu leur deuxième conseil municipal au cours duquel les discussions ont porté sur les droits et devoirs des conseillers dans la vie quotidienne. Puis vinrent leurs premières prises de décisions : ils ont déterminé un nombre raisonnable d'actions à réaliser parmi la liste des propositions émises lors de la première séance.

Après un vote, deux commissions ont été créées :

- la **Commission environnement** travaillera sur l'organisation de sorties sur :
 - le recyclage,
 - le nettoyage dans le village.

- la **Commission sport, école, intergénérationnelle** travaillera sur les projets :
 - installation d'un panier de basket dans la cour de l'école,
 - achat de ballons de foot pour l'école,
 - renouvellement des jeux de la garderie,
 - organisation d'un tournoi sportif,
 - création d'un garage à vélos pour l'école,
 - organisation d'une animation envers les aînés du village.

Les enfants ont à cœur de s'impliquer pour le bien-être des Ormoisiens : au mois de février chaque commission entamera la préparation de ses dossiers.

Ensuite, comme des grands, ils devront prendre la parole au conseil municipal pour défendre leurs projets devant leurs aînés.

À suivre...





Téléthon 2020 - Opération **1 pile = 1 don**

Depuis 2014, Batribox, solution de recyclage de l'éco-organisme à but non lucratif Screlec, organise une collecte de piles usagées au profit de l'AFM-Téléthon, avec le soutien actif des Lions Clubs de France.

L'objectif est de protéger l'environnement ainsi que de contribuer à la lutte contre les maladies rares.

En 2019, plus de 8 millions de piles ont été recyclées grâce à cette opération, succès qui a permis aux partenaires de l'opération de remettre un chèque de 48 325 € à l'AFM-Téléthon.

A travers une collaboration avec SEMARDEL et son Comité RSE² (Responsabilité Sociétale et Ethique de l'Entreprise), **Ormoy-la-Rivière s'est associée à cette collecte pour le TELETHON 2020 : vos apports en seulement 2 mois ont permis d'ajouter 12,5 kg de piles usagées** à celles collectées par notre « parrain ». **Bravo à vous !**

Nous vous proposons de poursuivre dans le futur la participation de notre commune à l'opération « une pile = 1 don » pour le Téléthon : un carton reste à disposition à l'accueil de la mairie pour vos dépôts de piles usagées.

Piles concernées : alcalines et salines

D'avance MERCI !



Ormoy-la-Rivière

Bulletin d'information municipal

Février 2021

Directeur de la publication : **Michaël MÉRIGOT**
 Responsable de la rédaction : **Michaël MÉRIGOT et le comité de rédaction**
 Création et réalisation : **Commission Communication**
 Éditeur et impression : **Mairie d'Ormoy-la-Rivière**

Photographies tous droits réservés

Mairie d'Ormoy-la-Rivière
41 Grande Rue
91150 Ormoy-la-Rivière

Mairie : 01 64 94 21 06 et pour les urgences communales : 06 86 10 24 70



mairieormoylariviere@orange.fr



<https://www.ormoy-la-riviere.fr/>





Un service de transport de porte à porte

Vous êtes une personne à mobilité réduite et vous souhaitez vous déplacer en toute tranquillité ? Si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80 % et/ou de l'APA à domicile (GIR 1 à 4), ou d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par le ministère de la Défense, vous pouvez bénéficier du service PAM 91, géré par une filiale de la RATP.



Soutenu financièrement par le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil

régional d'Ile-de-France et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), le Pam 91 est un service de transport adapté aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, qui leur permet d'effectuer aussi bien des trajets réguliers (travail, santé...) qu'occasionnels (sorties culturelles, sorties sportives...). Les déplacements peuvent avoir lieu dans tout le département, mais aussi sur l'ensemble de la région Île-de-France.

Comment ça marche ?

Il vous suffit de réserver au moins 48 heures avant le déplacement au 0810 10 11 91 (*numéro azur*) ou au 01 60 87 85 80, ou sur le site Internet www.pam91.info.

Un conducteur vient vous chercher à la date, heure et adresse convenues et vous pouvez être accompagnés gratuitement par une personne valide selon certaines conditions.

Quels sont les horaires ?

L'agence de réservation est ouverte de 7 h à 20 h. Les trajets ont lieu entre 6 h et minuit, tous les jours de l'année (sauf le 1^{er} mai).

Combien ça coûte ?

Les tarifs varient en fonction de la distance à vol d'oiseau :

- moins de 15 km : 8,20 €
- de 16 à 30 km : 12,30 €
- de 31 à 50 km : 20,50 €
- plus de 50 km : 41,00 €

Pour poser vos questions :

N° Azur : 0810 10 11 91* ou 01 60 87 85 80

Tous les jours de 7 h à 20 h sauf le 1^{er} mai

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

Pour s'inscrire

Télécharger votre dossier sur <https://www.pam91.info> (Le CCAS peut vous aider dans cette démarche).

Envoyer le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces justificatives (Photocopie recto-verso de la carte d'invalidité à 80% ou plus, en cours de validité ou photocopie de la notification APA, à jour, délivrée par la MDPH ou photocopie recto-verso de la carte de stationnement pour invalides de guerre, délivrée par le Ministère de la Défense, photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et d'une pièce d'identité à jour)

Où ?

- Agence PAM 91 - FlexCité 91
3 rue du Gévaudan 91090 LISSES

- par mail : contact@pam91.info

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Une allocation pour compenser la perte d'autonomie des personnes âgées



L'APA est une allocation mensuelle favorisant une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne en situation de perte d'autonomie,

besoins liés à son état physique ou mental.

Cette aide, versée par le Conseil Départemental de l'Essonne, s'adresse tant aux personnes à leur domicile qu'aux personnes en établissement ; elle permet de financer les aides techniques ou encore les services d'aide à la personne qui favorisent l'autonomie dans les gestes quotidiens (*toilette, déplacements, repas, courses, ménage...*).

Conditions d'accès

- être âgé(e) de 60 ans et plus
- attester d'une résidence stable et régulière en France d'au moins trois mois
- être de nationalité française ou ressortissant de la communauté européenne
- être pourvu(e) d'une carte de résidence ou d'un titre de séjour régulier
- avoir un niveau de dépendance reconnu de GIR 1 à 4.

Le niveau de dépendance (GIR) est évalué par un médecin, une infirmière ou un travailleur social qui mesure, au domicile de la personne à évaluer, son degré de perte d'autonomie.

Critères d'attribution de l'allocation

- **GIR 1** : *personne en perte d'autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale nécessitant une présence indispensable et continue.*
- **GIR 2** : *personne confinée au lit ou en fauteuil ou dont les fonctions mentales sont altérées.*
- **GIR 3** : *personne devant recevoir quotidiennement et plusieurs fois par jour une aide pour leur autonomie corporelle et leur hygiène.*
- **GIR 4** : *personne devant être aidées pour leur toilette et l'habillage ou pour les activités corporelles ou les repas.*
- **GIR 5** : *personne autonome dans ses déplacements chez elle, qui s'alimente et s'habille seule ; elle peut nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.*

- **GIR 6** : *personne qui n'a pas perdu son autonomie pour les actes habituels de la vie courante*

Seules les personnes classées du GIR 1 au GIR 4 peuvent bénéficier de l'allocation.

Cependant, cette évaluation n'est pas figée : elle peut être à tout moment révisée.

Calcul de l'allocation

L'évaluateur mettra en place avec vous un plan d'aide personnalisé (*aide à domicile, soins...*), ce qui permettra de chiffrer le coût des services qui devront intervenir.

L'allocation est calculée en fonction des ressources (*une participation peut-être demandée*) et des coûts d'intervention, sans dépasser le montant maximum du GIR.

Vous serez informés de l'aide qui sera attribuée dans un délai d'un mois à compter de la date de déclaration du dossier complet.

Montants maximums

GIR 1 : 1 714,79 €	GIR 2 : 1 376,91 €
GIR 3 : 994,87 €	GIR 4 : 663,61 €

Faire une demande d'APA :

adresser la demande à :

- Conseil Départemental DA / Service des Prestations d'aide sociale Adulte, Boulevard de France – 91012 EVRY Cedex.
- CCAS (en mairie)
- MDS, au CLIC

Aide pour la constitution du dossier

Se rendre au service de l'aide sociale de la Direction de l'autonomie (93 Rue Henri Rochefort à Évry, de 13 h 30 à 17 h 00) ou contacter le CCAS.

À noter : les Chèques Autonomie Essonne APA peuvent vous permettre de payer les intervenants à domicile

Pour vous informer

Les conseillers Chèque autonomie Essonne APA sont à votre disposition

- par téléphone : 01 78 16 13 91 (*prix d'un appel local*) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 19h
- par courriel : cesu-apa.essonne@domiserve.com

Service départemental de transport à la demande vers les centres de vaccination



— TERRE D'AVENIRS —

Si vous avez connaissance d'une personne âgée de plus de 75 ans pour qui la question du transport est un frein à la

vaccination, le Conseil départemental vous invite à l'orienter vers le service départemental de transport à la demande vers les centres de vaccination.

En quoi consiste le service ?

Il s'agit d'un service de transport collectif réalisé par l'entreprise Flexcité, qui assure actuellement le service PAM 91 (*Pour Aider à la Mobilité, à destination des personnes handicapées*). Le service est intégralement payé par le Département, gratuit pour l'utilisateur.

Plusieurs personnes peuvent être transportées dans le même véhicule, dans le respect des règles sanitaires.

Qui peut bénéficier du service ?

Seules les personnes identifiées comme prioritaires par l'Etat pour la vaccination, notamment celles âgées de plus de 75 ans, sont concernées. Le service ayant une capacité limitée, il s'adresse uniquement aux personnes qui n'ont pas d'autres solutions pour se déplacer.

L'objectif est de veiller à ce que les problèmes de transport ne soient pas un obstacle à la vaccination, en mettant en place une solution de secours, tout en privilégiant le recours à d'autres solutions lorsqu'elles existent, notamment au niveau communal.

Les personnes en EHPAD ne sont pas éligibles

pour ce service, leur transport devant être assuré par l'établissement.

Comment se déroule une course ?

La personne est prise en charge par le conducteur du véhicule sur l'espace public. Elle doit se tenir prête, devant chez elle, à l'heure convenue lors de la réservation.

Plusieurs personnes peuvent être transportées en même temps, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur. Le véhicule pourra donc être amené à faire des détours pour aller chercher d'autres personnes se rendant elles aussi vers un centre de vaccination.

La personne est déposée devant le centre de vaccination et reprise en charge ensuite pour son retour à domicile.

Comment réserver le service ?

Pour réserver, la personne doit d'abord prendre RDV au centre de vaccination le plus proche.

Il est vivement recommandé que le RDV pour la vaccination soit fixé au moins 3 jours à l'avance, et de préférence en heures creuses (10 h-16 h) ou le samedi, pour assurer la bonne prise en charge du transport par le service.

Une fois qu'elle a son RDV pour la vaccination, la personne contacte Flexcité au **06 33 48 40 73 du lundi au vendredi, 9 h à 17 h**, munie du jour et de l'heure de rendez-vous pour sa vaccination et de ses coordonnées (*adresse, téléphone*).

Un rendez-vous sera fixé immédiatement par téléphone pour sa prise en charge vers le centre de vaccination (aller et retour).

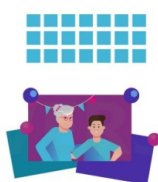
Attention le numéro 06 33 48 40 73 n'est destiné qu'à la réservation du transport.

Pour toutes informations sur le dispositif mis en place par le Conseil départemental il convient de contacter la Direction des transports et de la mobilité au 01 60 91 96 71 ou par mail à transports@cd-essonne.fr

Chèques Sortir Plus

UNE ACTION SOCIALE
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

0 971 090 971 Service guichet
1000000000



Savez-vous que vous pouvez bénéficier, dans certains cas, d'aides de votre caisse de retraite ?

Celles-ci disposent en effet d'un budget réservé à l'aide sociale pour leurs retraités (*et aussi pour leurs cotisants*).

C'est le cas du régime général des salariés (Assurance retraite) et de la retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco).

Le **Chèque Sortir Plus** est une de ces aides. Mis en place pour les allocataires Agirc et/ou Arrco, âgés de 75 ans et plus, il a pour objectif de faciliter la sortie des personnes âgées de leur domicile.

Si nous en parlons plus particulièrement en ce moment c'est aussi car ce chèque Sortir Plus peut, par exemple, vous servir à vous rendre à votre rendez-vous de vaccination.

Par le biais d'un Chèque Emploi Service Universel (CESU) "Sortir Plus", ces titres de paiement, accessibles sous conditions et partiellement pris en charge, peuvent aussi bien être utilisés pour aller faire des courses, passer chez le pharmacien, aller chez le coiffeur, consulter son médecin, que pour faire une promenade, dire bonjour à un voisin, retrouver des amis, voir des spectacles, ...

Pour en savoir plus vous pouvez contacter votre assurance retraite ou le 0 971 090 971 pour Agirc-Arrco.

Vos déplacements facilités par la carte Améthyste

Afin de permettre aux personnes âgées ou handicapées et du monde combattant de se déplacer facilement, le Conseil Départemental a créé la carte Améthyste



Forfait Navigo Améthyste

Conditions d'accès

Personnes âgées de 65 ans ou plus :

- avoir un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement (61 €) avant crédit d'impôt
- être bénéficiaire de l'ASPA (*Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées*) ou ASV (*Allocation Supplémentaire Vieillesse*)

Personnes handicapées de plus de 18 ans :

adultes handicapés bénéficiant ou ayant bénéficié de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Anciens combattants et assimilés de 60 ans

ou plus : avoir sa résidence principale en Essonne depuis un an

Pour voyager sur les zones

- 3 à 5 dans tout le département de l'Essonne et une partie de la petite couronne et dans toute l'Île-de-France, les week-ends et jours fériés (*forfait zones 3-5*)
- 1 à 5 couvrant l'ensemble des réseaux de la région Ile-de-France (*forfait zones 1-5*).

Participation financière annuelle

Forfait zone	1 à 5	3 à 5
Personnes âgées	120 €	25 €
Adultes handicapés	120 €	25 €
Anciens combattants	25 €	25 €

Mode de règlement uniquement

par chèque (120 € ou 25 € annuel) à l'ordre de la « régie Améthyste »

Nota : paiement possible sur site en espèce ou par carte bancaire

Vous pouvez obtenir un dossier au CCAS en vous adressant à la mairie et le renvoyer complété à la Direction des transports et de la mobilité, Conseil départemental de l'Essonne, Boulevard de France – Évry Courcouronnes – 91012 Évry Cedex ou le déposer au CCAS.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec la référente du CCAS, Anne SANTAL.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE

100%
GRATUIT

100%
ANONYME

0%
PUBLICITÉ

Pas de création de compte
Pas de récolte de données personnelles

Toute l'actualité de votre commune en temps réel
et en toute simplicité !



- Événements
- Informations de coupures réseaux
- Travaux sur la voirie
- Alertes météo, préfecture
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez,
quand vous le souhaitez !



Mettez en favoris
votre lieu de résidence,
le village de vos vacances,
les communes de vos
proches ...

Smartphone
Tablette
Ordinateur
app.panneaupocket.com



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | © PANNEAUPOCKET 2021

OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE

RECEVEZ EN DIRECT
LES INFOS ET ALERTES
DE VOTRE MAIRIE !

Votre mairie vous offre l'application
PanneauPocket pour toujours mieux
vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur
votre téléphone ou tablette en recherchant

PanneauPocket sur

PLAY STORE




APPSTORE



APPGALLERY



Recherchez votre commune sur
l'application et cliquez sur le cœur 
à côté de son nom pour l'ajouter en favori.
Vous ne manquerez plus aucune actu !



Pas de smartphone
ni de tablette ?

Consultez les informations
et alertes depuis votre
ordinateur sur

app.panneaupocket.com